

JOHN RAWLS

La justice comme équité

Éléments bibliographiques

- **John Rawls (1921- 2002)**
- *Théorie de la justice*, Le Seuil, Point, 1997 (1971)
- *Justice et démocratie*, Le seuil, Point 2000.
- *Libéralisme politique*, PUF, Coll. Quadrige, 2001 (1993)
- **Ouvrage de vulgarisation en Français :**
- *La justice sociale : Le libéralisme égalitaire de John Rawls*, Véronique Munoz-Dardé, Paris, A. Colin, 2005.

La question centrale: La société juste

- L'objet de la philosophie de Rawls : qu'est-ce qu'une société juste ? C'est pour lui la **question centrale** de toute philosophie politique
- « *La justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée. Si élégante et économique que soit une théorie elle doit être rejetée ou révisée si elle n'est pas vraie ; de même, si efficaces et bien organisées que soient des institutions et des lois, elles doivent être réformées ou abolies si elles sont injustes.* »

Perfectionnisme et libéralisme

- 1. Les philosophies politiques **perfectionnistes** : une « bonne » organisation de la société est celle qui permet aux hommes de réaliser leur vraie nature (Aristote)
- 2. Les philosophies politiques **libérales** : l'organisation sociale doit donner à chacun les moyens de réaliser sa conception du bien (Mill)
- Les philosophies libérales reconnaissent **l'irréductible diversité** des conceptions du bien dans nos sociétés

Le pari du libéralisme

- **Fonder une théorie de la justice**
 - **Qui ne présuppose aucune conception préalable du « bien » (de la vie bonne)**
 - **Qui ne suppose que la rationalité des individus**
- **Une théorie acceptable**
 - **par les croyants et les incroyants**
 - **Par les tenants du civisme ou de l'égoïsme personnel**
 - **Par les partisans du rigorisme moral ou de la tolérance, etc..**

Le pari du libéralisme (suite)

- Le **juste** prévaut sur le **bien**
 - C'est en fonction des principes de justice au sein de la société qu'on peut élaborer des conceptions de la vie « bonne » et non l'inverse.
 - Le JUSTE : « *Suum cuique tribuere* » (Tertullien)
- ⇒ Il s'agit de prendre acte de l'irréductible **pluralité** de nos sociétés en termes de conception du bien (valeurs, culture, morale...)

Justice procédurale VS substantielle

- **Conception procédurale** : le juste est déterminé par la manière d'arriver à une décision sur la répartition des biens
- **Conception substantielle** : le juste est déterminé par la nature de la répartition elle-même.

Une justice doublement procédurale

- 1. La théorie ne s'intéresse qu'aux **structures de base** (institutions politiques, principes distributifs...) et pas aux distributions concrètes des richesses
 - Une distribution concrète est juste si elle est organisée par des structures de base justes
- 2. Les **principes** qui organisent les structures de base sont eux-mêmes issus d'une procédure : le contrat social sous voile d'ignorance.

Principe de liberté maximale

- Pour qu'une société soit juste, elle doit accorder à chacun de ses membres la liberté la plus grande possible compatible avec la même liberté pour tous.
- Il s'agit donc de **maximiser** la liberté de chacun
- **Sous la contrainte d'égalité** : la liberté des uns ne peut être supérieure à celle des autres.

Principe

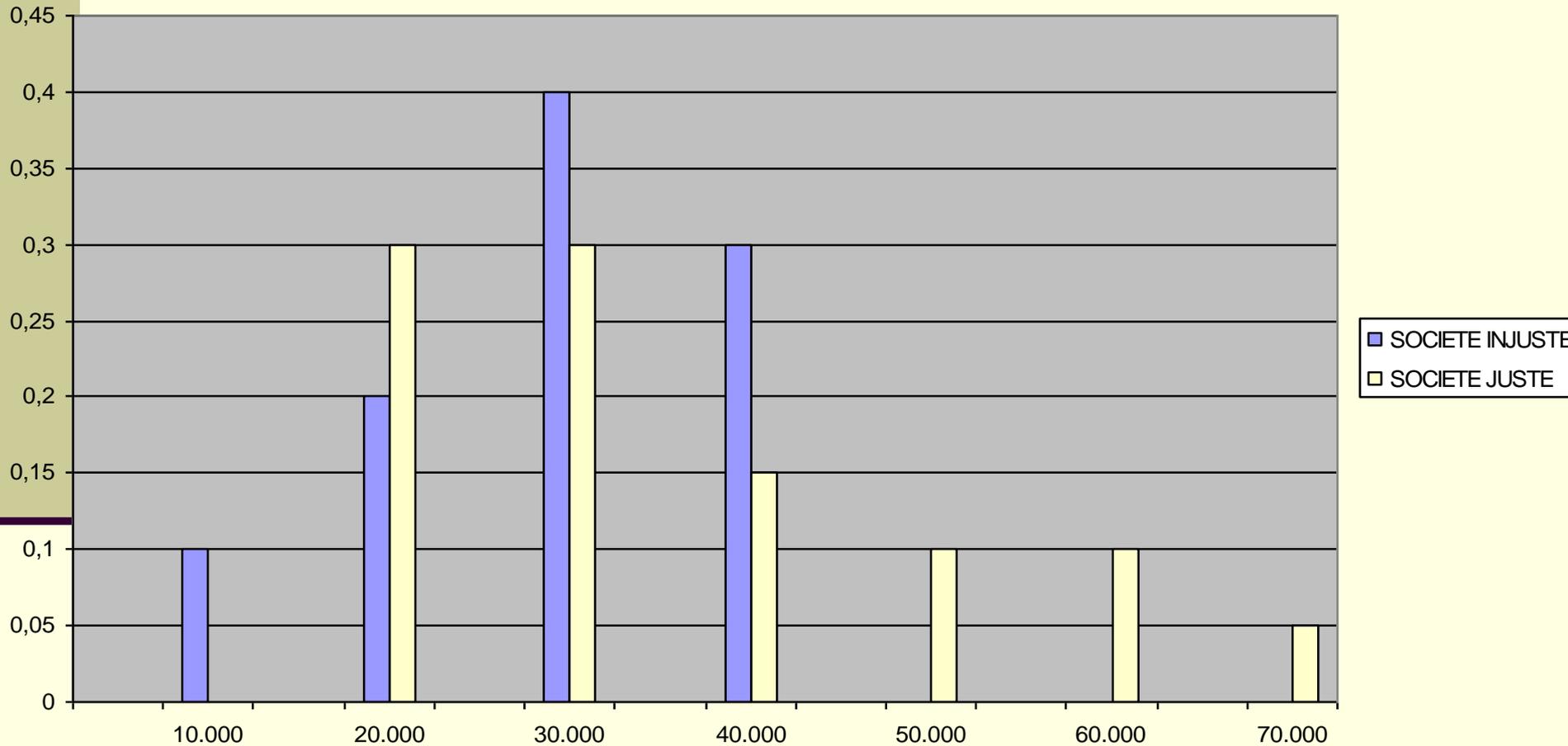
D'égalité des chances

- Les inégalités économiques et sociales ne sont acceptables que si elles s'inscrivent dans un système de positions sociales **également accessibles à tous.**
- En d'autres termes : les positions sociales (de richesse, de pouvoir, de notoriété...) ne doivent dépendre que de la motivation et des talents.

Principe de différence (le « Maximin »)

- Les inégalités économiques et sociales ne sont acceptables que si elles **profitent aux plus démunis**.
- Autrement dit, entre deux organisations sociales, ce n'est pas la plus égalitaire qui est la plus juste mais celle où les plus pauvres sont les mieux lotis.

Le principe du Maximin : un exemple graphique



Le principe du maximin : un exemple chiffré

	Société A	Société B	Société C	Société D
Pierre	10	8	15	20
Paul	10	12	11	14
Jacques	10	10	11	12

L'ordre lexicographique

- S'il y a contradiction entre deux principes :
- Le principe de liberté prévaut strictement sur les deux autres
- Le principe d'égalité des chances prévaut strictement sur le principe de différence.
 - ⇒ Il n'y a pas de substitution possible entre les principes
- Exemple : une société où l'on aurait plus pour les plus pauvres mais pas la liberté maximale égale pour tous serait injuste.
 - Question ; comment apprécier la liberté ? Négative ou positive ? (Berlin)

La procédure

- **Le contrat social sous voile d'ignorance**
- **Contrat social** : les parties sont supposées sortir de l'état de nature en s'accordant sur les règles qu'elles vont s'imposer (contrat hypothétique).
- **Le voile d'ignorance** : les parties ignorent tous les faits particuliers les concernant.

Le voile d'ignorance

■ Ce que j'ignore

- Mes goûts
- Mes aptitudes
- Ma position dans la société
- Mes caractéristiques physiques

■ Ce que je connais

- Les règles générales de la psychologie et du fonctionnement social
- En particulier l'importance des biens premiers

Le sens du voile d'ignorance

- Le voile d'ignorance interdit aux contractants d'imposer une forme de société plus conforme à leurs « intérêts » puisqu'ils **ignorent quels seront leurs intérêts**.
- Le voile d'ignorance est donc un dispositif destiné à figurer **l'impartialité** : je dois décider quelle société je veux, sachant que je peux occuper n'importe quelle place.

Le problème de la la motivation

- Dans la position originelle, quelle motivation ai-je pour choisir telle société plutôt que telle autre ?
- Aucune, en l'absence d'information sur mes intérêts : pourquoi refuser l'esclavage si je ne sais pas s'il me déplairait d'être esclave ?

Le rôle des biens premiers

- Rawls postule que la possession de certains biens est, dans l'absolu, souhaitable, parce qu'ils nous aident à réaliser notre conception de la vie bonne, quelle qu'elle soit :
 - les droits,
 - les libertés,
 - les opportunités,
 - la santé,
 - la richesse,
 - le respect de soi.
-
- Ce sont les **biens premiers**.

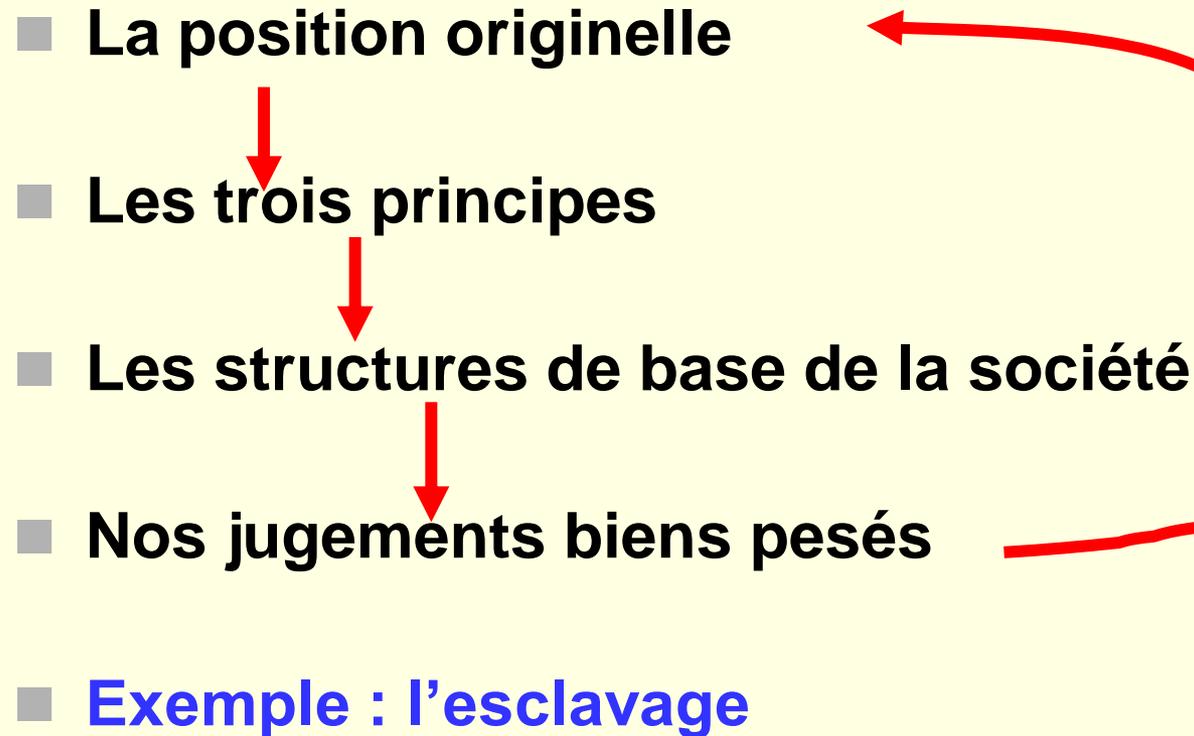
De la position originelle aux principes

- A partir du contrat social sous voile d'ignorance peut-on déduire les trois principes ?
- Oui, si l'on suppose que, dans cette situation, l'homme souhaite d'abord éviter le pire :
- *Il doit dessiner une société dans laquelle sa place lui sera assignée par son ennemi.*

Le pari de l'équilibre réflexif

- 1. La théorie doit être compatible avec nos « jugements bien pesés » (intuitions morales fondamentales)
- 2. Elle doit être cohérente dans sa construction (basée sur des principes)
- 3. Elle construit un **équilibre réflexif** entre principes et jugements bien pesés.

Schéma de l'équilibre réflexif

- La position originelle
 - Les trois principes
 - Les structures de base de la société
 - Nos jugements biens pesés
 - Exemple : l'esclavage
- 

Rawls critique de l'utilitarisme

- **1^{ère} critique** : les droits et libertés dépendent entièrement des circonstances (ex : la peine de mort, ou l'esclavage)
- **2^{ème} critique** : l'utilitarisme n'a rien à dire sur les questions de distribution
- **3^{ème} critique** : la philosophie utilitariste ne prend pas les personnes au sérieux (ex : la torture)

La question de la soutenabilité

- Rawls est soucieux de produire une théorie **soutenable** :
 - Une société juste doit produire des individus qui auront tendance à la perpétuer ?
 - Est-ce le cas ?
- Le problème général de la soutenabilité :
 - L'Etatisation de la sécurité produit de l'individualisme (Marcel Gauchet : *que serait l'individu contemporain sans la sécurité sociale ?* »)

La critique communautarienne de Rawls

- Les **communautariens** (Sandel, Walzer, Taylor...) considèrent que la justice ne peut être définie que dans le cadre d'une forme de culture (pour qu'il y ait une société juste, il faut d'abord qu'il y ait une société)
- La **critique** de Rawls et du libéralisme est double :
 - La théorie **présuppose** un individu « abstrait »
 - Elle tend à **fabriquer** un individu « abstrait »

D'autres critiques possibles

- On aura différentes théories de la justice selon que l'on privilégie
 - L'égalité formelle
 - L'égalité réelle (droit d'accès effectif)
 - Voir les travaux de Philippe Van Parijs
- L'égalité réelle ne peut-elle pas être défendue comme valeur autonome ?
 - Dans quelle mesure l'inégalité des richesses ne viole-t-elle pas l'égale dignité ? (Condition du respect de soi = bien premier)